



CONSEIL GENERAL D'ALLAMAN
Aux membres du Conseil Général

ORDRE DU JOUR

Lundi 5 décembre 2022 à 18h30 à la Grande Salle

1. Appel
2. Assermentation éventuelle de nouveaux membres
3. Procès-verbal de la séance du 3 octobre 2022
4. Approbation de l'Ordre du jour
5. Communications de la Présidente du Conseil Général
6. Communications de la Municipalité
7. Préavis municipal n°6/2022 – Budget 2023
8. Election
 - Cofin
9. Propositions individuelles et divers

Au nom du Conseil Général

La Présidente



Lara Dizerens

1. Appel

Sont présent(e)s : Frédéric Baumgartner, Marthe Cauderay, Stéphanie Chamberot, Marine Compondu, Michel Cornaz, Olivier Croutaz, Xavier Croutaz, Joseph da Silva, Lara Dizerens, Christian Dubey, Michel Erb, Katia Etter, Claudia Guex, Daniel Jaquet, Adrien Martin, Marcela Martin, Charles Nappez, Sandrine Nappez, Corinne Pomport, François Pomport, Rose Raton, Olivier Rey, Denise Rey, Vladimir Sanz, Corinne Schär, Huguette Scherz, Gisèle Sonnard, François Theintz, Sylvie Theintz, Léa Verardo, Sandrine Verardo, Pia Catia Vonlanthen, Quentin Vontobel, Xavier Wallenburg et Loïc Zryd.

Sont excusé(e)s : Charline Bailly, Frédéric Clerc, Marie-Françoise Croutaz, Jacques de Siebenthal, Joëlle Dubey, Sébastien Hassler, Marie Jolicoeur Clerc, Guy Marmet, Ibrahim Obeida, Pina Giuseppina Principe et Mathilde Verardo.

Sont absent(e)s : Michel Gfeller et Frédéric Giavina.

La Présidente Lara Dizerens explique que messieurs Nicolas Schmid et Nicolas Baour sont réputés démissionnaires.

L'appel constate la présence de 35 Conseillères et Conseillers, sur un total de 48. Le quorum est donc atteint et la Présidente Lara Dizerens déclare la séance ouverte.

2. Assermentation éventuelle de nouveaux membres

Trois personnes se présentent pour être assermentées : Mme Carole Gilson, M. Alain-Paul Gilson et Mme Naïa Pomport. Après lecture du serment à l'article 9 de la loi sur les communes (LC) par la Présidente Lara Dizerens, elles sont officiellement assermentées.

3. Procès-verbal de la séance du 3 octobre 2022

Le procès-verbal est accepté à la **quasi-unanimité** (3 abstentions).

4. Approbation de l'ordre du jour

Suite à la démission de M. Olivier Rey de la Commission des finances (Cofin), une place est donc vacante. La Présidente Lara Dizerens propose d'ajouter un point « Election à la Cofin » au point 8 de l'ordre du jour (le point « propositions individuelles et divers » devenant le point 9).

L'ordre du jour modifié est accepté à l'**unanimité**.

5. Communications de la Présidente du Conseil général

La Présidente Lara Dizerens rappelle que M. Nicolas Schmid a démissionné du Conseil général et que M. Olivier Rey démissionne de la Cofin (tout en restant au Conseil général).

Elle explique également pourquoi l'heure de début de cette séance du Conseil général a été avancée : elle a organisé un repas pour la fin de la séance (avec un traiteur, Les Marmitons du Terroir) et remercie le personnel communal pour l'aide fournie à l'organisation.

A propos de la prochaine séance du Conseil général, elle aura lieu le 20 mars 2023 dans la salle du Grand Conseil vaudois à Lausanne. La Présidente Lara Dizerens invite toutes les personnes ayant besoin d'un soutien pour le transport à se manifester par e-mail d'ici au **31 décembre** auprès du secrétaire du Conseil général (ou par téléphone au Greffe), afin qu'un transport soit organisé.

Ensuite, la Présidente Lara Dizerens demande à la Présidente de la Cofin Marcela Martin d'expliquer en quoi consiste cette commission, afin d'inciter quelqu'un à reprendre la place laissée vacante. Elle explique que la commission des finances se positionne sur les préavis déposés par la Municipalité (donc regarde plutôt vers le futur et les projets qui arrivent) et qu'elle est composée de 3 membres et 2 suppléants. Ils se réunissent toujours à 5.

Enfin, La Présidente Lara Dizerens rappelle que M. Olivier Croutaz avait déposé un recours le 21 juin 2022 auprès de la Préfecture de Morges contre l'approbation des comptes 2021 par le Conseil général en sa séance du 13 juin, en invoquant l'article 88 du règlement du Conseil général d'Allaman. Le 12 octobre 2022, le Conseil d'Etat vaudois a rendu sa décision : il rejette le recours de M. Olivier Croutaz. La Présidente Lara Dizerens lit les conclusions du document :

« Au vu de ce qui précède, le recours apparaît mal fondé et doit être rejeté, dans la mesure où il est recevable.

Il a néanmoins été constaté que le recourant pouvait se plaindre que le délai prévu par l'art. 93 du règlement du Conseil général et 93d LC n'ait pas été pleinement respecté. Dans ces conditions, le Conseil d'Etat renoncera à percevoir des frais de procédure et l'avance de frais de CHF 800.- qu'Olivier Croutaz a effectuée lui sera restituée (art. 50 LPA-VD).

Par ces motifs, le Conseil d'Etat décide :

- Le recours interjeté par Olivier Croutaz est rejeté dans la mesure où il est recevable.*
- Il n'est pas perçu de frais et l'avance de CHF 800.- versée par le recourant lui sera restituée. »*

Une copie de ces décisions a été adressée au recourant, à la Présidente Lara Dizerens et à la Municipalité. Elles sont disponibles sur demande.

6. Communications de la Municipalité

M. Patrick Hassler, Syndic, Administration générale, Urbanisme & Constructions, Police & Sécurité

Plan d'affectation communal (PAcom)

Concernant les démarches participatives, le PAcom a fait l'objet de 5 interventions enregistrées dans les délais. La Municipalité va encore accorder un délai pour recevoir des remarques et des réponses. Ces remarques seront traitées et restituées au début de l'année prochaine sous forme d'un tout-ménage ainsi que sur le site internet de la commune. Cela ne va pas fondamentalement changer le PAcom, mais au niveau de la réglementation il pourrait y avoir quelques adaptations.

Suite à la restitution des résultats de ces démarches participatives, le PAcom sera soumis à une enquête publique (30 jours). Préalablement, il fera l'objet d'une présentation publique qui aura lieu dans la Grande Salle, dans un format à définir, en présence du mandataire. Une fois que l'enquête publique est passée, il y aura la procédure d'adoption par le Conseil général puis approbation par le Département cantonal. La Municipalité espère que ce document passe la rampe assez rapidement ;

cela fait des années que les Municipalités successives sont sur le dossier. La démarche a été initiée en 2008 et le règlement actuel date de 1977. Ce document devrait être revu tous les 15 ans selon le Canton. C'est en 2016 qu'il y a eu une première approche de PGA. M. le Syndic encourage le Conseil général et la population d'Allaman à assister à la présentation publique, c'est un moment important dans la vie d'une commune. Enfin, concernant la procédure d'approbation par le Conseil général, il y a aura un préavis qui devra être traité et s'il y a des oppositions, le Conseil général devra prendre position (c'est le Conseil qui est compétent pour lever ces oppositions).

Certaines personnes se sont posées la question : « dans le petit flyer distribué, pourquoi ne pas avoir mis le Plan d'affectation communal ? ». Le flyer avait pour but d'informer la population sur les réglementations en vigueur et sur les démarches en cours pour arriver à finaliser un document de ce genre. L'idée n'était pas de mettre le plan d'affectation, étant donné qu'il n'est pas encore finalisé. Entre le plan, le règlement et les rapports, cela fait beaucoup d'information. Il est préférable que tout ceci soit présenté par les professionnels en temps utile.

Convention avec la Municipalité d'Aubonne à propos des Assistants de sécurité publique (ASP)

Plusieurs personnes ont fait part de leur inquiétude sur l'absence de contrôles au niveau des parkings de la commune. M. le Syndic Patrick Hassler le reconnaît : dans les années précédentes, il n'y a pas eu énormément de contrôles et lors de journées de fortes affluences sur la Route de la Plage, cela peut être assez chaotique (c'est d'ailleurs le cas dans d'autres petites communes où il y a des plages). Mais pourquoi ce manque de contrôles ?

Au moment de la signature de la convention (2013), la police comptait 2,7 équivalents temps plein (ETP). Il y a trois ans en arrière, la personne qui occupait le poste à 70% a quitté la police et la Municipalité d'Aubonne a voulu prendre du recul et voir comment se débrouilleraient les personnes restantes (2) avec la charge de travail. Ainsi, le contrôle du stationnement a été diminué (pas seulement sur Allaman d'ailleurs). Désormais, la Municipalité d'Aubonne a décidé de rajouter 1 ETP pour 2023. Sous réserve d'adoption du budget 2023 par le Conseil communal d'Aubonne et le temps d'engagement de la personne, il n'y aura pas d'agent avant peut-être avril, mai ou juin 2023.

Lors des fortes fréquentations de la plage, un dispositif particulier avec des entreprises externes va être mis en place. Ces personnes ne seront pas chargées d'amender les gens, mais bien d'organiser et ordonner le stationnement pour éviter tout problème de sécurité.

Point de rencontre d'urgence (PRU)

Il s'agit d'une demande du Canton. Ce dernier confie aux communes la mission de mettre en place des points de rencontre d'urgence (PRU) dans le cadre de la crise énergétique qui menace pour ces prochains mois. Ils ne seront utilisés que lors de la phase la plus critique d'une éventuelle crise (impossible à prévoir) et il vaut mieux s'organiser en amont. Le Canton a recommandé aux petites communes de se regrouper pour mettre en place ce type de point de rencontre. Allaman s'est regroupé avec Féchy, Perroy et Bougy-Villars et le lieu serait la STEP de Perroy (une structure est en train d'être mise en place). Pourquoi à cet endroit ? Il y a des locaux disponibles, des sanitaires, elle équipée d'une génératrice qui permet d'alimenter ce bâtiment. Ce n'est pas un endroit qui sera destiné à recevoir toute la population mais uniquement des personnes « vulnérables », sans que ce soit clairement expliqué par le Canton. Des séances ont régulièrement lieu avec les autorités cantonales. Des informations suivront et il y aura une tentative d'identifier les personnes qualifiées de vulnérables.

Motions en suspens

3 motions sont en cours de traitement :

- *Motion Jacques Cauderay (décembre 2020)* : concerne la modification du règlement du Conseil général d'Allaman. La Municipalité s'est engagée à adopter ces modifications.
- *Motion Anne Descuves (octobre 2020)* : concerne « Allaman bio », une réponse sera donnée l'année prochaine.
- *Motion Michel Erb (décembre 2021)* : concerne l'état actuel du parc immobilier de la commune d'Allaman et ses possibilités de mise en valeur. La Municipalité est en cours de travaux par rapport à cette motion. Un bureau d'architecte a été mandaté pour faire cela. Les dossiers sont en train d'être constitués sur chacun des bâtiments communaux et ils seront terminés l'année prochaine.

Mme Evelyn Erb – Vice-Syndique, Communication – Relations publiques, Domaines & Espaces verts

Cimetière

Il y a désormais un nouveau règlement (voté par le Conseil général lors de la précédente séance) et le panneau à l'entrée du cimetière a donc été refait et actualisé. Un pupitre a également été installé au jardin du souvenir. Les proches pourront y appliquer une plaque en mémoire des défunt(e)s. Les cendres de douze personnes reposent à ce jour au jardin du cimetière et 9 plaques y figurent.

Sanitaires de la plage

C'est un bâtiment qui devra être refait, il est extrêmement vétuste. Dans un premier temps, c'est la toiture qui a été traitée (nettoyage des mousses et remplacement de tuiles). Il s'agira désormais de travailler sur la réfection, tout en sachant qu'il y a une servitude avec le restaurant de la Pêcherie. Cela se fera dans le courant de l'année 2023.

Ponton port à sec

Pour rappel, le précédent ponton était très abîmé. Le Conseil général avait validé le préavis n°1/2022 pour procéder à sa réfection complète dans le courant du mois de novembre. Il n'y a plus de dallage en béton (ce n'est plus admis par le Canton) et il a fallu utiliser du bois. Ce nouveau ponton a été inauguré vendredi dernier et cela a permis de remercier les ouvriers qui ont travaillé dessus. Au niveau du canton, la DGE a indiqué qu'il fallait enlever les embranchements qui avaient été posés pour une table de pique-nique. La commune d'Allaman en a profité pour enlever les gros blocs de pierre et pour les remettre sur la digue pour la consolider.

Travaux forestiers

Des travaux très conséquents ont eu lieu au Chemin Creux (cela avait déjà été évoqué). Le budget de ces travaux a été alourdi pour deux raisons : premièrement, certains arbres n'ont pas supporté la canicule et il a fallu les enlever. Deuxièmement, le Chemin Creux fera partie d'un itinéraire national « Swisstopo » (sous la houlette de « Vaud Rando »). Par extension, Allaman a demandé du soutien à Vaud Rando, qui a accepté exceptionnellement de prendre en charge le quart de la facture.

Il s'agit d'une forêt mortifère, la commune est sensée laisser sur place ce qui est enlevé. Mais vu la quantité d'arbres qu'il a fallu abattre, certains troncs ont été enlevés.

Au bord du lac, sous la roselière, il y a eu des travaux d'arrachage au début du mois de novembre et c'est entièrement à la charge du Canton.

M. Colin Compondu – Municipal, Finances, Bâtiments, Énergie et Environnement

Parking de la Grande Salle

Ce parking est traversé par beaucoup de piétons se rendant ou revenant d'IKEA et ils passent par-dessus la barrière, ce qui posait des problèmes de sécurité. Des discussions sont donc en cours avec IKEA. L'idée, temporaire dans un premier temps, est d'ouvrir un passage qui donne sur le passage piéton. Ensuite, des discussions seront menées avec IKEA et cette dernière pourrait financer une rampe d'accès ou un simple escalier (forme à définir) pour les piétons. Le but est également d'éviter que le parking devienne un lieu de passage pour les piétons qui vont/reviennent d'IKEA.

Facture de la taxe déchets 2022

Les habitants l'ont reçue cet été. Suite à quelques questions, des explications sont données. Le calcul est assez simple : il faut partir des coûts effectifs de l'évacuation des déchets selon les comptes 2021 (CHF 25'067.-) auxquels la Municipalité a choisi de déduire une part d'un fonds de réserve (constitué suite à facturation de taxes un peu trop élevée). Il y a CHF 8'447,30.- sur ce fonds au 31 décembre 2021 ; décision a été prise de ponctionner dans ce fonds sur 3 ans afin de les redonner aux citoyens d'Allaman et pour éviter des variations trop importantes de la taxe déchet. Et donc, les CHF 2'815,77.- sont déduits, ce qui aboutit finalement à un montant total à facturer de CHF 22'251.-, à répartir sur 367 habitants. Ce qui fait, en arrondi, CHF 61.- à payer par habitant de plus de 18 ans. Si le fonds de réserve avait été utilisé en une seule fois, la taxe aurait été à CHF 45.- en 2021 et au moins à CHF 68.- l'année d'après. Et donc l'utilisation sur 3 ans permet de lisser.

Chauffage des bâtiments communaux

Compte tenu de la situation de crise énergétique, la question s'est posée de savoir s'il était possible de faire des économies de mazout ou d'électricité dans les bâtiments de la commune. Dans le bâtiment de la Grande Salle (qui contient également le Café de la Gare et un appartement au-dessus), le chauffage a été baissé de 2 à 3 degrés selon les locaux. La Municipalité espère économiser quelques centaines de litres de mazout. Quant aux locaux de l'administration communale (chauffés à l'électricité), des variateurs vont être installés pour gérer plus précisément le chauffage (par rapport à l'occupation des locaux).

M. Jacques Cauderay – Municipal, Routes - Services Industriels, Assainissement & Déchets

Bois

Comme cela a été indiqué avant, du bois a été coupé au Chemin Creux. Une visite des lieux a été faite avec le garde-forestier et 5 lots de bois ont été identifiés (en fonction des m³ et de la qualité) et un prix a été fixé. Ils sont mis en vente pour les habitants de la commune d'Allaman. Il faut que ce bois soit enlevé avant le printemps 2023. A l'heure actuelle, une personne s'est manifestée pour ce bois (M. Cauderay lui-même) et il espère que d'autres personnes se manifesteront pour que ce bois ne soit pas perdu.

STEP

Le toit de la biologie de la STEP a été refait (en zinc) et ça rentre dans les entretiens. Par ailleurs, comme l'a évoqué M. le Syndic à propos de la crise énergétique, il y a des risques de délestages pour l'électricité. Même si la STEP est considérée comme essentielle, on ne peut pas envoyer tout le courant dessus et « fermer » tous les quartiers. Il a donc fallu trouver des solutions, avec un groupe électrogène et un tableau électrique. Une situation dont se serait bien passée la Municipalité, dans la mesure où le coût de location de cette génératrice sera de CHF 9'000.- et le branchement CHF 2'500.-. M. le Municipal Jacques Cauderay espère qu'il n'y aura pas besoin de s'en servir, mais il faut garantir que la STEP puisse fonctionner, même en cas de délestage.

A propos de la STEP intercommunale cette fois : après des années de tractations avec la DGE pour établir des critères permettant de choisir un terrain, un accord a enfin été trouvé et un terrain identifié. Malheureusement, la DGTL (Direction générale du Territoire et du Logement) refuse de toucher aux terrains agricoles et impose des parcelles qui sont hors surfaces agricoles. Celles-ci sont pour certaines dans des quartiers de villas, au milieu de villages, etc. Les communes concernées font tout leur possible pour relancer les terrains choisis. Si on n'arrive pas, l'avenir d'une STEP intercommunale risque d'être compromis. De plus, la Confédération va imposer le traitement de l'azote et des micropolluants à toutes les STEP, y compris à celles – comme Allaman – qui rejettent au lac. Il est trop tôt pour en connaître les conséquences.

Routes

L'entretien du tapis entre le village et la route du Signal est prévu pour l'année prochaine. Suite à une rencontre avec la DGMR, plusieurs points ont été abordés : un déplacement du 30km/h sur la route du Signal, mettre à 60km/h de la gare à l'entrée du village et entre la route de la Plage et le panneau 50km/h sur la route Suisse.

Pour faire suite à la question de Mme la Conseillère générale Pomport, il est possible de changer le sens de circulation de la Petite-Rue de manière expérimentale pendant une année. La Municipalité étudie cette question.

M. Patrick Guex – Municipal, Ecoles - Cohésion sociale, Eglise & Culte

Arnaques aux seniors

Le 5 octobre 2022, une séance a été organisée dans la Grande Salle avec l'adjudant Pascal Fontaine, chef de la division prévention et criminalité de la Police cantonale vaudoise pour faire de la prévention auprès des seniors de la commune d'Allaman. La séance fut très instructive, avec des exemples à l'appui. Fort de ce succès, la Municipalité a décidé que pour 2023, un atelier sur la cybercriminalité serait organisé. C'est une problématique qui touche actuellement toutes les personnes, et surtout beaucoup les seniors.

Refuge 3.com

Une soirée a eu lieu le 24 novembre 2022 entre les trois communes et un bilan a été fait avec les responsables du refuge. Les communes sont très contentes : les locations pour 2022 sont un record, avec 109 locations, dont 56,8% sont externes (au tarif de CHF 250.- par location). Les Allamanais par exemple ont un tarif préférentiel de CHF 150.-. Il y a déjà 24 locations prévues pour 2023, ce qui signifie que ce refuge fonctionne bien. Pour rappel, il est possible d'y faire des grillades à l'extérieur, il y a trois tables, l'intérieur est équipé d'une cuisine et du mobilier en superbe état.

Par ailleurs, il y a du bois à disposition à l'extérieur du refuge et malheureusement certaines personnes viennent se servir. Les trois communes ont donc décidé d'acquérir une cabane pour ranger le bois et d'autres matériaux. Ensuite, les communes se sont aperçues qu'avec la chaleur en été, des parasols incorporés sur les 3 tables à l'extérieur seraient pertinents, en mettant bien sûr en place un dispositif pour éviter de se les faire voler.

Enfin, il est possible, par le biais du site internet de la commune de Féchy, de réserver directement le refuge.

Fête de Noël

La tournée du Père Noël aura lieu le 17 décembre 2022 à 15h45 sur le parvis de l'église. Dès 16h30, il y aura deux personnes (du groupe « L'oreille qui parle ») qui seront dans l'église pour raconter des contes de Noël, adaptés aux enfants et parents. Les habitants sont les bienvenus et la Municipalité tient à ces moments.

Ensuite, il y a le Noël à l'église qui est prévu le 19 décembre 2022 à 19h, suivi d'une verrée. M. le Municipal Patrick Guex a pu rencontrer la nouvelle pasteure Sonia Thuégaz, elle sera présente. Cela faisait deux ans que le Noël à l'église n'avait pas pu être fait (une année c'était pour cause de Covid-19 et l'autre en raison d'absence de pasteur). La Municipalité tient également beaucoup à ces moments, qui permettent aux gens de se rencontrer.

Concept de distribution de comprimés d'iode

La question avait été abordée lors du précédent Conseil général. La Protection civile a contacté la commune et a demandé de faire un concept de distribution de ces comprimés. Cela a été fait (avec l'aide de l'employé communal). Si une distribution devait avoir lieu, ce serait à la Grande école (avec toute une signalétique à l'intérieur). La Municipalité espère qu'elle ne devra jamais faire cette distribution, mais il faut être prêt.

Bus MBC – déplacement de l'arrêt « Allaman Château »

Il y aura prochainement un rendez-vous avec MBC à propos du déplacement de cet arrêt et tous les aspects techniques qui en découlent (cadence, signalisation, etc.). La Municipalité a été claire : elle veut que ce soit MBC qui prenne en charge les coûts. Les discussions continuent.

7. Préavis municipal n°6/2022 – Budget 2023

La Présidente Lara Dizerens donne la parole à la Municipalité pour qu'elle détaille le préavis. M. le Municipal Colin Compondu explique qu'il va donner des explications à propos du préavis.

Tout d'abord, il signale qu'il y a une erreur de report à la 16^e page. Elle porte sur la colonne budget 2022 de « Domaines et bâtiments » : le montant qui y figure est de CHF 459'000.- environ au lieu de CHF 439'000.-. Ce qui fait que le total d'excédent de dépenses de toutes les lignes budgétaires n'est pas de CHF 150'816.-, mais bien CHF 130'816.-. Le budget 2023 est quant à lui correct et les chiffres sur la première page du préavis sont corrects (seule cette 16^e page contenait l'erreur).

En introduction, les postes relatifs aux charges de l'énergie (principalement électricité et mazout) ont été globalement revus à la hausse compte tenu de la situation actuelle. Ensuite, le budget a été établi au plus près des besoins de la commune, avec une marge de manœuvre sur certains postes

(notamment sur les charges, pour éviter tout blocage en cours d'année s'il y a besoin de faire des travaux urgents). Ces marges ne sont pas nécessairement utilisées, cela dépendra des événements qui surviendront au cours de l'année.

Concernant la hausse d'impôt qui est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022, celle-ci est difficilement quantifiable dans la mesure où les contribuables allamanais n'ont pas encore fait leurs déclarations d'impôts finales pour 2022. Les acomptes tiennent compte de la hausse d'impôt mais les décomptes finaux ne viendront qu'en 2023. La tendance, avec les acomptes encaissés (au 30 septembre), montrent que les revenus globaux des contribuables seraient en baisse et que donc les impôts sur le revenu des personnes physiques ne seront pas si élevés que ce qui était espéré.

A propos de la brochure du budget 2023, M. le Municipal Colin Compondu propose un passage en revenu détaillé page par page uniquement sur les points qu'il estime mériter un commentaire. Il est à disposition ensuite pour des questions si besoin.

Rubrique Municipalité

Sur la ligne « Frais de réception et manifestations », il y avait CHF 4'000.- au budget 2022. La Municipalité avait été optimiste en pensant que ce montant suffirait. Pour le budget 2023, le montant sera de CHF 8'000.-, ce qui permettra par exemple de mieux accueillir les Municipalités des communes voisines et de tisser des liens avec les personnes qui feront avancer les dossiers. Quand on regarde les comptes 2021, le montant était à plus de CHF 7'000.-, ce qui est finalement proche du montant budgété pour 2023.

Rubrique Administration

Il y a eu une légère adaptation des salaires suite aux engagements qu'il y a eu (ce qui augmente mécaniquement les charges sociales).

Rubrique Service de l'éconamat

Sur la ligne « Entretien mobilier, machine et informatique », il y a une hausse de CHF 2'500.- par rapport à 2022. Les années précédentes, les coûts effectifs étaient toujours autour des CHF 15'000.-, ce qui motive cette hausse. Sont compris dans ce poste : les frais de maintenance informatique, licences pour le site web, etc.

Rubrique Service des intérêts généraux

Sur la ligne « Frais de réception et manifestations » : en 2023, selon les informations à disposition de la Municipalité, la fête de la goujonnette (avec les pêcheurs de Perroy et Allaman) aura lieu. Par le passé, la commune mettait à disposition une cantine qu'elle louait pour cet événement et pour le 1^{er} août. C'est pourquoi cette ligne budgétaire est en hausse par rapport à 2022.

Rubrique Impôts

A propos de la ligne « Impôts sur le revenu, prestations en capital », il y a une baisse des rentrées par rapport à 2022 qui est prévue (CHF 50'000.- de moins), au regard de la situation effective à ce jour. Le montant budgété pour 2023 est néanmoins plus élevé que le montant effectif aux comptes 2021.

Sur la ligne « Droits de mutation » : pour rappel, cet impôt étant assez imprévisible, il est généralement mis à CHF 1'000.- dans le budget (comme d'autres, les impôts dits conjoncturels). A propos des droits de mutations de la vente du Château, ils ont été perçus par la commune en 2022. Dernier rappel : la moitié de ce qui est encaissé par la commune sur ces droits de mutation repart au Canton via la facture de la cohésion sociale. Sur cette vente du Château, la commune a touché environ CHF 200'000.- ; la moitié repartira au Canton.

Rubrique Service financier

A propos de la péréquation, il faut savoir que ce sont des montants fixés par le Canton ; la commune a peu de prise sur les montants qu'elle met dans son budget (montant quasiment identique qu'en 2022). Par rapport à 2021, le montant est en hausse.

Rubrique Amortissements et réserves non ventilées

On constate qu'il n'y a plus rien ici. Les amortissements sont désormais ventilés dans les catégories correspondantes.

Rubrique Terrains

Sur la ligne « Entretien des terrains, camping », il y avait CHF 50'000.- au budget 2022. Désormais pour 2023, c'est CHF 30'000.-. Ces dernières années, passablement de choses ont été faites. Ainsi, les CHF 30'000.- devraient suffire.

Rubrique Forêts et pâturages

Il n'y a aucun changement dans l'entretien des forêts par rapport à l'année précédente. Ces CHF 15'000.- sont un montant relativement élevé, mais il est maintenu car il y a des travaux à prévoir.

Rubrique Bâtiment administratif et grande école

La ligne « Achats de mobilier et équipements » a été revue à la baisse pour correspondre mieux aux besoins de la commune.

Café de la Gare

Il y a CHF 30'000.- de moins sur la ligne « Entretien du bâtiment ». Ce montant avait été demandé l'année précédente pour la réfection du carrelage. C'est désormais fait, ce qui explique le retour à un budget semblable aux années précédentes.

Rubrique Grande Salle de la Gare

Pas de changements particuliers par rapport à 2022, les achats de mobiliers et équipements sont maintenus. La salle étant relativement vétuste, il semble pertinent de maintenir le montant de CHF 10'000.- pour avoir une certaine marge de manœuvre pour remplacer du matériel. Par exemple, il y a un four dans la cuisine à remplacer.

Sur la ligne « Locations de la Grande Salle », le même montant a été maintenu (CHF 60'000.-). Elle est déjà bien louée par l'année prochaine. Selon toute vraisemblance, le montant final pourrait être un peu plus élevé.

Rubrique Petite Ecole

Pour rappel, il s'agit de l'ancienne petite école qui a été transformée en trois appartements au début des années 2010. Sur la ligne « Entretien du bâtiment », il y a CHF 10'000.- de budget supplémentaire par rapport à 2022. Suite à un changement de locataire, il apparaît qu'il y a certains petits travaux à faire et c'est le rôle d'un propriétaire – la commune – de les faire.

De plus, sur la ligne « Intérêts de la dette moyenne et long terme », il y a un montant de CHF 25'000.-, en hausse par rapport au budget 2022. L'emprunt d'un million qui avait été contracté à l'époque (à un taux de 1,65%) arrive à échéance au milieu du mois de février 2023 ; il va falloir renouveler cet emprunt et les taux aujourd'hui sont bien plus élevés (de l'ordre de 2,5% environ). Des discussions auront lieu avec différents instituts bancaires pour avoir le meilleur emprunt. La possibilité d'amortir cette dette avec les liquidités courantes est aussi sur la table.

Sur la ligne « Locations appartements », suite au changement de locataire au rez-de-chaussée, les loyers ont été légèrement ajustés à la hausse (+CHF 100 par mois).

Rubrique Routes

Sur la ligne « Electricité éclairage public », il y a CHF 5'000.- de plus qu'en 2022. C'est peut-être un peu large, mais c'est en prévision de la hausse des coûts liés à la crise énergétique. Par ailleurs, des discussions sont en cours avec la SEFA pour voir s'il est possible d'arrêter l'éclairage public en partie la nuit. C'est assez compliqué, dans la mesure où il y a des contraintes notamment sur les passages piétons (obligation de les éclairer).

De plus, sur la ligne « Entretien et signalisation », il y a une baisse de CHF 5'000.- dans le budget. Les années précédentes, il n'y avait pas tant de frais sur ce poste-là.

Rubrique Parcs, promenades, cimetière et fontaines

Une baisse s'observe sur la ligne « Entretien parcs, zones loisirs, cimetière » par rapport à 2022. Pas mal de choses ont déjà été faites, ce qui devrait permettre d'avoir moins de frais sur cette ligne.

Rubrique Ordures ménagères et déchets

La Municipalité a anticipé CHF 5'000.- de hausse pour 2023 sur la ligne « Enlèvement ordures/verres/déchets carnés, dans la mesure où on observe une tendance à la hausse des coûts de l'enlèvement des ordures.

Sur la ligne « Remboursement de tiers », c'est un remboursement reçu de la part de la SADEC (organisme qui gère l'évacuation et l'élimination des déchets). Il y a des ristournes par rapport à la quantité de déchets produits. Sur la base des montants effectifs à ce jour, il est possible de budgéter un montant plus élevé pour 2023.

Enfin, sur la ligne « Prélèvement sur fonds de réserve », c'est ce qui avait été évoqué plus tôt : il y a un prélèvement qui est fait pour lisser l'effet de la taxe déchet.

Rubriques Enseignement primaire et secondaire

Une rocade s'effectue entre les coûts de ces rubriques : les élèves grandissent et passent du primaire au secondaire (et il n'y a pas forcément des jeunes qui viennent tout de suite en primaire). Les coûts sont globalement les mêmes.

Rubrique Police – Administration

Sur la ligne « Contractuel avec la commune d'Aubonne », M. le Syndic Patrick Hassler en a parlé en préambule : avec la volonté d'avoir des contrôles des parkings en hausse, le budget est donc en hausse aussi.

Rubrique Défense contre l'incendie

A l'époque, il y avait un fonds de réserve dans lequel il était possible de prélever pour couvrir certaines charges. Le fonds étant épuisé, aucun prélèvement n'est effectué en 2023.

Rubrique Sécurité sociale

En tout, il y a CHF 473'000.- de charges au budget 2023. Ce sont des montants établis par le Canton. Le montant budgété pour 2023 pour la participation à la cohésion sociale est dans les mêmes lignes que le montant effectif des comptes 2021.

Il y a dans ce budget 2023 un excédent de dépenses de CHF 126'391,50.-. Les charges imposées par les différentes institutions et le Canton se montent à CHF 1'244'000.- au budget 2023, soit environ 44% des charges totales d'Allaman. Les charges communales sur lesquelles Allaman peut réellement agir représentent environ CHF 1'600'000.-, soit environ 56% des charges totales. Ces mêmes proportions se retrouvent dans les comptes des années antérieures.

Dans le détail, voici la répartition des charges :

- Charges imposées par les différentes institutions et le Canton : 44%
- Administration générale (personnel administratif de la commune) : 16%
- Finances (frais de perception que le Canton refacture pour le prélèvement de l'impôt communal) : 5%
- Domaines et bâtiments (parcs, domaines, bâtiments) : 15%
- Travaux (routes, égouts, déchets, etc.) : 19%
- Police : 1%
- Instruction publique : 0,2%

Dans les 44% de charges imposées par le Canton, voici comment elles sont réparties :

- Péréquation intercommunale : 35%
- Cohésion sociale : 38%
- Police, pompiers, protection civile : 7%
- Ecoles : 17%
- Déficit au transport public : 3%

En conclusion, ce budget présente un excédent de charges de CHF 126'391,50.-. Celui-ci doit être vu comme une autorisation de dépenses accordé à la Municipalité pour l'année prochaine. Les revenus ont été estimés sur la base de la situation actuelle et ceux-ci peuvent varier l'année prochaine. La Municipalité va continuer à explorer des pistes en matière d'optimisation des revenus et de gestion rigoureuse des dépenses. A un moment donné, si l'on souhaite avoir davantage de revenus sur les bâtiments par exemple, il va falloir passer par un investissement (et donc peut-être un endettement de plusieurs millions suivant ce qui est prévu) pour au final générer des revenus supplémentaires. Ceci est à l'étude, notamment suite au dépôt de la motion Michel Erb.

Pour cette année 2023 et si l'on compare depuis 2016, l'excédent de charges est relativement contenu par rapport à ce qui était présenté dans les précédents exercices. Ce budget est dans la même ligne que le précédent, il est donc relativement stable.

La Présidente Lara Dizerens donne la parole à la rapporteuse de la COFIN Mme Marcela Martin pour qu'elle lise le rapport à propos de ce préavis N°6/2022.

La Présidente Lara Dizerens ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente Lara Dizerens clôt la discussion et procède au vote. **A la quasi-unanimité (1 abstention), le Conseil général d'Allaman décide :**

- **D'accepter le préavis n° 6/2022 relatif au Budget 2023, présentant un excédent de charges de CHF 126'391.50.**

8. Election à la Cofin

La Présidente Lara Dizerens rappelle que M. Olivier Rey est démissionnaire de la Commission des finances (Cofin). Elle invite les Conseillères et Conseillers présents à se porter volontaires pour intégrer la Cofin et ouvre la discussion.

M. Christian Dubey se porte candidat.

M. François Pomport se porte également candidat.

Dans la mesure où il y a deux candidats pour une place vacante, la Présidente Lara Dizerens procède à un vote pour les départager. Le vote à bulletin secret n'est pas demandé, il se fait donc à main levée :

Votes en faveur de M. Christian Dubey : **14**

Votes en faveur de M. François Pomport : **19**

Abstentions : **2**

Le Conseil général d'Allaman élit M. François Pomport comme membre de la Commission des finances (Cofin). La Présidente Lara Dizerens remercie M. Christian Dubey d'avoir été candidat.

9. Propositions individuelles et divers

M. Frédéric Baumgartner prend la parole. Il a une remarque à faire concernant la route qui va vers le giratoire et qui longe le bâtiment violet : est-ce que l'Etat prévoit de raboter les bosses ? Si l'Etat souhaite passer la route à 60km/h, il pourrait aussi un peu mieux l'entretenir.

M. le Municipal Jacques Cauderay lui répond : le responsable de la DGMR est venu rencontrer la Municipalité et a aussi été secoué sur ces bosses. Il propose de passer à 60km/h – et pas à 50km/h (car ce serait à la charge de la commune) – comme ça les charges restent du côté du Canton. La DGMR est au courant de la problématique et la Municipalité va essayer de pousser pour que les travaux se fassent rapidement.

M. Vladimir Sanz prend la parole. Il souhaite faire part d'une demande émanant d'une habitante d'Allaman qui est chercheuse en environnement à l'université et qui s'interrogeait sur un point : pourquoi y a-t-il une plaque en métal dans la rivière à l'endroit où il y a le pont piéton et le passage à poissons (avec petite cascade) ? Est-elle là pour ralentir le débit de la cascade ? Elle pense que c'est très mauvais pour les poissons et toute la vie de la rivière, et se demandait si on ne pouvait pas remplacer cette plaque par des rochers ou une échelle à poissons ?

M. le Municipal Jacques Cauderay lui répond : le lieu évoqué par M. Vladimir Sanz s'appelle la pisciculture. Le problème de cet ouvrage, c'est qu'il est dans la rivière et que donc cela dépend du Canton. De plus, il ne sait pas si c'est du côté de Buchillon ou du côté d'Allaman. Il faudrait plutôt contacter le garde-pêche du Canton pour suggérer de changer cette plaque. Il ajoute que cette plaque (qui est une chambre de capture) est une des plus efficaces du canton.

Mme la Municipale Evelyn Erb ajoute un point : elle pense que c'est sur le territoire de la commune de Buchillon. Mais il y a un projet qui s'appelle « au fil de l'Aubonne » qui est mené par la Maison de la Rivière et ces derniers auront sûrement une réponse à la question de M. Vladimir Sanz.

Mme Léa Verardo prend la parole. Elle souhaite savoir : où s'arrête le bus lorsque l'on va en direction de la gare ? Ce n'est pas très clair. L'autre jour, elle était à l'arrêt « normal » et le bus ne s'est pas arrêté et quand elle est à la Croix le bus ne s'arrête pas tout le temps non plus.

M. le Municipal Patrick Guex lui répond : il comprend que ce ne soit pas clair. Le bus va s'arrêter au

parking de la Croix (il le fera à l'avenir, pour l'instant ce n'est pas encore le cas). A l'heure actuelle, les chauffeurs ont reçu l'information de devoir s'arrêter à l'arrêt de bus. Dès lors que les deux arrêts seront mis en place, la population sera tenue au courant. S'il y a un manquement ou des oublis de la part des chauffeurs de bus, n'hésitez pas à le signaler à la Municipalité qui contactera tout de suite MBC pour leur dire ce qui ne va pas.

M. François Theintz prend la parole. Pour ce qui est du contrôle des stationnements, il s'interroge à propos du parking de la Grande Salle : ne serait-il pas possible d'utiliser la même entreprise que les CFF utilisent à proximité (du type Securitas) ? Il pense que ces agents sont assermentés (il dit recevoir des amendes de leur part lorsqu'il est sur Lausanne). Il trouverait plus judicieux, sur cette partie du village, de procéder ainsi car cela permettrait d'avoir un agent plus souvent présent sur place. Cela serait supportable pour la commune et cela amènerait des revenus avec les amendes.

M. le Syndic Patrick Hassler lui répond : Allaman a une convention avec la Municipalité d'Aubonne pour la mise à disposition d'ASP. Elle date de 2013 et elle va être revue dans le courant de l'année 2023. Il prend note de la proposition, mais à partir du moment où Allaman a un contrat avec une autre commune qui met à disposition du personnel (qu'elle va revoir à la hausse, passage de 2 ETP à 3), il se voit mal leur retirer le travail. Allaman va faire le point avec la Municipalité d'Aubonne et au moment de conclure la nouvelle convention, il peut faire part de la proposition. Mais il n'y a pas de contacts avec les CFF ni avec Securitas à ce jour. La Municipalité d'Allaman ne voulait pas trop se dissiper sur ce type de démarches. M. le Syndic espère qu'avec cet ETP de plus, Allaman trouvera son compte.

M. François Theintz reprend la parole sur le sujet : il dit qu'Aubonne a promis depuis longtemps de mettre 3 personnes sur le terrain et cela ne les a pas empêchés de se contenter d'un service minimum défaillant. Selon lui, l'avantage d'une entreprise privée serait la souplesse ; avec la convention à Aubonne, cela devient politique : s'il y a un engagement d'une personne, il imagine que cela doit passer devant leur Conseil communal pour approbation et cela peut prendre du temps à se mettre en route. Avec une entreprise privée, il pourrait y avoir des actions ciblées (en été par exemple), en attendant qu'Aubonne fasse voter leur crédit. Cela permettrait d'avoir une solution en attendant ce nouvel ASP qui tarde à venir.

M. le Municipal Patrick Guex prend la parole également. Il dit qu'il faut apporter une précision à propos des ASP : ça ne fait pas des années que c'est défaillant. La responsable qui était à Aubonne est partie pour une autre fonction et donc cela fait une année que c'est défaillant. De plus, il n'y a pas qu'Allaman qui est preneur d'ASP : il y a aussi Bougy-Villars. La demande a été faite par M. le Syndic Patrick Hassler auprès du Syndic d'Aubonne. Les choses vont aller vite, car le besoin se fait sentir partout. Il est conscient de la problématique. Il y a d'autres cas, comme lorsqu'il y a des problèmes avec la circulation des trains : Allaman étant une gare principale, il y a souvent des voitures qui viennent chercher des personnes. Ce n'est pas évident à gérer et la Municipalité en est consciente. Avec le système des ASP, les actions spéciales (au bord du lac par exemple) qu'ils mènent sont efficaces, mais il est vrai que cela se fait au profit d'autre chose. Il a fallu mettre des priorités. Allaman est vraiment sur le qui-vive pour avoir ce 3^e ASP. Il ne faudra pas se plaindre ensuite si des amendes sont collées, tout le monde sera traité de la même manière. De plus, cette convention avec Aubonne permet aussi d'avoir un coût moindre en ayant quelque chose de groupé (plutôt que chacun prenne sa société privée). Enfin, l'avantage est que ces ASP connaissent très bien la commune d'Allaman et savent où il faut intervenir.

Mme Huguette Scherz prend la parole. Elle veut faire une demande à la Municipalité : serait-il possible que les procès-verbaux du Conseil général soient systématiquement mis sur le site de la commune d'Allaman ? Elle trouve cela important pour que le reste des habitants d'Allaman soient tenus au courant des décisions prises et des informations communiquées.

M. le Syndic Patrick Hassler lui répond : c'est un sujet qui a déjà été évoqué et la Municipalité est sur le point d'entreprendre cette démarche. Il est juste de dire que la population a le droit d'être informée sur les discussions du Conseil général, sur les préavis, etc. Ces PV ne sont pas secrets, cela doit être transparent. La proposition de Mme Huguette Scherz est donc tout à fait pertinente.

M. Michel Cornaz prend la parole. Il aimerait revenir sur le Plan d'affectation communal : il a reçu, comme tout le monde, le courrier avec le plan qui date d'il y a longtemps et qui n'est plus vraiment conforme à la réalité actuelle. Une présentation de ce Plan d'affectation communal va avoir lieu, mais sera-t-il encore possible de faire des suggestions après celle-ci ? Ou ne restera-t-il que la possibilité de faire des oppositions ?

M. le Syndic Patrick Hassler lui répond : dans le document qui a été transmis à la population d'Allaman, il s'agit d'une synthèse du reflet de la réglementation actuelle (tout mettre serait beaucoup trop long). La présentation publique qui sera faite s'inscrit au début de l'enquête publique. Durant ce stade, la seule façon d'intervenir sera de s'opposer ou de faire des remarques dans le cadre de l'enquête publique. Il faut savoir que le cadre juridique est très compliqué (avec des lois qui ont changé et un Plan directeur cantonal qui a changé aussi), ce qui fait que la Municipalité a finalement très peu de marge de manœuvre. La commune d'Allaman est « surdimensionnée » et il faudra la faire « maigrir ». Des quotas ont été fixés par le Plan directeur cantonal et il n'est plus possible d'y déroger. La Municipalité va tenter des démarches par le biais de Littoral Parc (plan d'affectation cantonal en soi). La parcelle avec le bâtiment rose, qui a fait l'objet de nombreux projets et oppositions, pourrait ne plus abriter ce bâtiment et il y a une volonté de donner une nouvelle vie à cette parcelle. Il y aura une tentative d'influencer les services cantonaux pour les sensibiliser à l'idée de donner une meilleure attractivité à cette parcelle. Mais sur le plan d'affectation communal, il n'y a pratiquement plus de marge de manœuvre. Peut-être en subsistera-t-il un peu sur le règlement, et à ce moment peut-être que les remarques seront prises en considération. Après, il y aura forcément l'enquête publique. Peut-être y aura-t-il une avalanche d'oppositions ou peut-être juste quelques-unes bien ciblées et localisées.

M. Michel Cornaz reprend la parole pour répondre : il trouve dommage que pour apporter des idées à ce stade, il faudra les faire sous la forme d'oppositions. Il trouve dommage qu'il ne soit pas possible, après la présentation publique, d'avoir un débat pour faire des propositions.

M. le Syndic reprend aussi la parole pour lui répondre : il prend note de la remarque et il peut la retourner au mandataire, mais c'est une remarque qu'il aurait peut-être fallu faire au moment des démarches participatives. Toutefois, le risque c'est de prolonger les délais : suite à la présentation et une éventuelle discussion, il faudrait repasser devant les services de l'Etat. Le dernier passage devant ces services, ce fut en juin 2021 et c'est revenu en avril 2022 (alors que la loi fixe un délai de 3 mois normalement), avec 30 pages de remarques qu'il a fallu intégrer. Peut-être est-il encore possible d'apporter des suggestions et ajouts, il faudra voir avec le mandataire.

M. Michel Cornaz reprend la parole sur le même sujet : il dit qu'il s'agit de notre cadre de vie ; ce n'est pas quelques mois de plus qui vont gêner. Par contre, il faut pouvoir intervenir pour avoir un bon cadre de vie qui nous convient. On est tous concernés.

M. le Syndic reprend la parole pour répondre : il dit avoir reçu un courrier de la Conseillère d'Etat en charge de ce dossier qui rappelait qu'Allaman devait rendre sa copie en juin 2022. Mais la Municipalité d'Allaman ne voit pas très bien comment elle peut respecter ce délai si le Canton ne les respecte pas non plus. Allaman avait demandé une prolongation de délai à propos d'une convention (dont l'échéance était aussi à juin 2022) qui garantit que le Canton cofinance la démarche.

Mme Marcela Martin prend la parole. Elle souhaite intervenir à propos du plan d'affectation : normalement, le but est qu'une présentation publique ait lieu avant la mise à l'enquête pour pouvoir éventuellement tenir compte des différentes remarques des gens. Si la présentation a lieu au début de l'enquête publique, alors elle ne sert à rien. Pour elle, cela doit être fait avant afin d'avoir une synthèse des remarques des gens pour ensuite envisager quand devrait avoir lieu l'enquête publique.

M. le Syndic Patrick Hassler lui répond : il revient sur la loi sur l'aménagement du territoire et la procédure en vigueur. Si cette soupape existe, elle sera utilisée. Si elle n'existe pas, alors il faudra suivre la rigueur de la loi. De toute façon, l'enquête publique est une étape dans laquelle les propriétaires privés, les habitants de la commune et des associations peuvent intervenir en s'opposant. La question sera posée au mandataire. S'il est encore possible d'apporter des ajouts, suggestions, remarques, ce sera fait. Mais il est sceptique par rapport à cela, bien qu'il comprenne tout à fait la remarque et la demande. Des nouvelles seront données en mars 2023.

Mme Naïa Pomport prend la parole. Elle s'interroge sur le parking en face de la place de la Croix et les marquages au sol. Etant en train de passer son permis, elle constate qu'il n'est pas suffisant et peu visible. Serait-il possible de le prolonger pour bien délimiter les places ?

M. le Municipal Jacques Cauderay lui répond : les obligations du propriétaire sont de marquer les places mais il n'y a pas d'obligations de faire des lignes. Il conseille à Mme Naïa Pomport d'aller s'entraîner sur d'autres places mieux marquées. Il prend en compte la remarque et si un jour des travaux ont lieu sur cette place, peut-être feront-ils des lignes plus longues. A ce stade, il n'y a pas de volonté de les rallonger.

Mme Corinne Schär prend la parole. Elle s'interroge à propos de la séance du Conseil général organisée dans la salle du Grand Conseil vaudois le 20 mars 2023 : plusieurs personnes auraient besoin d'un transport. Est-ce que c'est envisagé ? Est-il possible de louer un bus ? Au passage, elle remercie la Municipalité pour le travail fourni tout au long de l'année.

La Présidente Lara Dizerens lui explique que c'est ce qui est prévu et qu'elle se charge de l'organiser, si des Conseillères et Conseillers manifestent ce besoin.

Mme Sandrine Verardo prend la parole. Elle souhaite prolonger les interrogations de Mme Naïa Pomport à propos du parking : pour l'utiliser, il est vrai qu'il n'y a pas de repères et on ne s'était pas rendu compte au moment où il a été fait, ce qui fait qu'on est souvent mal garé. Si un jour des marquages sont faits, il serait pertinent de rajouter une petite marque.

M. le Syndic Patrick Hassler prend la parole pour conclure cette dernière séance de l'année. Au nom de la Municipalité, il souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année et un bon Noël. Il profite de l'occasion pour remercier les collaborateurs de la commune (quelques-uns sont dans la salle) qui tout au long de l'année œuvrent pour le bien de la commune au plus près de leur conscience.

La parole n'est plus demandée. L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente Lara Dizerens clôt la séance et invite le Conseil général à prendre place pour le repas prévu. Il est 20h23.

La Présidente

Le Secrétaire

Lara Dizerens

P.P. F. Dizerens



Yves Pinto Félix

PP